



Tourcoing, le 26 février 2024

Affaire suivie par : A. CAUDRON  
06 33 87 94 12  
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Associations Régionales

Objet : 2<sup>ème</sup> Tournoi National de Padel ASND

P.J. : - Présentation des épreuves  
- Fiche de remboursement

L'ASND organise du jeudi 2 mai au samedi 4 mai 2024 à Sète (17) le 2<sup>ème</sup> Tournoi National de Padel.

#### 1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- le certificat médical à la pratique du padel ou la licence fédérale.
- une participation de 60€ à régler en ligne lors de l'inscription (participation aux frais)

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 30 avril 2024)

**Attention :** le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2024 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site [www.asnd.fr](http://www.asnd.fr) )

Le comité d'organisation pourra limiter le nombre de participants en raison de contraintes budgétaires.

#### 2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

**Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental (cf émission de CO2)**

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€. Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum .

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND du jeudi soir au samedi matin.

Une buvette sera mise à la disposition des joueurs durant la compétition dans le club house de la salle du Sète padel club.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND. Les participants seront logés au village vacances du Lazaret.

### 3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

[padel@asnd.fr](mailto:padel@asnd.fr)

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,

  
C. COHEN  
Cyril COHEN